



NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Budget chaufferie urbaine

Budget primitif 2020

Introduction

Le budget chaufferie urbaine est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont donc des montants hors taxes.

L'investissement pour la réalisation de la chaudière et du réseau de chaleur ayant été porté par le SIEL, le budget est uniquement composé de la section de fonctionnement.

Le budget de l'exercice 2020 s'élève à 147 600,00 € (en recettes et en dépenses).

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES	2020
	BP
.002 Excédent antérieur reporté	18,67
70 Produits gestion courante	147 581,33
75 Autres produits de gestion courantes	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	147 600,00

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- de la vente de chaleur du réseau (80,69 % - chapitre 70) ;
- et du remboursement, par Bâtir et Loger, des travaux de raccordement des futurs logements situés Chemin vieux sur le réseau de chauffage urbain (19,31 % - chapitre 70).

Le chapitre 002 correspond au résultat de l'exercice budgétaire 2019.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2020
	BP
.011 Charges à caractère général	117 000,00
.012 Charges de personnel	2 100,00
65 Autres charges gestion courante	28 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	147 600,00

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des charges à caractère général : loyer payé au SIEL, électricité, plaquettes de bois, gaz (79,27 % - chapitre 011) ;
- des charges de personnel, correspondant au remboursement du personnel mis à disposition par le budget principal (1,42 % - chapitre 012) ;
- et de charges de gestion courante correspondant aux travaux de raccordement, réalisés par le SIEL, pour les futurs logements de Bâtir et Loger (19,31 % - chapitre 65).